

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUL. 2019

ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_6-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés Mme Marie-Angèle Delommez,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Finances, Budget général: Décision Modificative n°1

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le CGCT,
Vu les statuts de la Communauté de communes,

Considérant qu'à la demande du Trésor Public, il convient d'intégrer les frais d'étude (2031) à un compte 21 si l'immobilisation est en service ou à un compte 23 si les travaux sur l'immobilisation sont en cours.
Afin de procéder à ces intégrations, il convient de prévoir les crédits correspondants au chapitre 041.

Il est proposé au Conseil de :

EN SECTION D'INVESTISSEMENT

RAJOUTER des crédits en section d'investissement sur le budget Général :

- Recettes à l'article 2031, chapitre 041, code fonction 020 (Frais d'études) : 39 878 99 €
- Recettes à l'article 2033, chapitre 041, code fonction 020 (Frais d'insertion) : 5 379.96€
- Recettes à l'article 2313, chapitre 041, code fonction 020 (Constructions) : 182 273.16€
- Recettes à l'article 2317, chapitre 041, code fonction 020 (Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition) : 1 506.70€

- Dépenses à l'article 2313, chapitre 041, code fonction 020 (constructions): 1 020.00€
- Dépenses à l'article 2051, chapitre 041, code fonction 020 (concessions et droits similaires): 1 020.00€
- Dépenses à l'article 2158, chapitre 041, code fonction 020 (autres installations, matériel et outillage technique): 600 €
- Dépenses à l'article 2318, chapitre 041, code fonction 020 (autres immos corporelles en cours): 2 378.28€
- Dépenses à l'article 2182, chapitre 041, code fonction 020 (matériel de transport): 996.18€
- Dépenses à l'article 2128, chapitre 041, code fonction 020 (autres agencements et aménagements de terrain): 183 779.86€

INVESTISSEMENT	dépenses	recettes
2031 (frais d'étude)		+ 39 878.99
2033 (frais d'insertion)		+ 5 379.96
2313 (constructions)		+ 182 273.16
2317 (immos corporelles reçues au titre d'une mād)		+ 1 506.70
2313 (constructions)	+ 40 264.49	
2051 (concessions et droits similaires)	+ 1 020.00	
2158 (autres installations, matériel et outillage technique)	+ 600.00	
2318 (autres immos corporelles en cours)	+ 2 378.28	
2182 (matériel de transport)	+ 996.18	
2128 (autres agencements et aménagements de terrain)	+ 183 779.86	

Le détail des biens concernés est présenté ci-dessous :

2031	METHANISATION	12 144.22	2313
2031	METHANISATION MDT 1190	7 650.00	2313
2031	METHANISATION 2013	1 919.65	2313
2031	METHANISATION – MDT 1121	4 449.12	2313
2031	METHANISATION 2015	2 700.00	2313
2031	METHANISATION MDT 1275	10 416.00	2313
2031	FRAYERE	600.00	2158
2033	INFO-2	108.00	2051
2033	METHANISATION-2015-2033	984.00	2313
2033	LECTURE (SYSTEME GESTION)	684.00	2051
2033	NUMERIQUE	228.00	2051
2033	BOX CHENIL	1.50	2313
2033	2018/03/0000033 ANGELIKA	864.00	2318
2033	2018/03/0000054 CASTEL	1514.28	2318
	2018-21 FOURNITURE DE		2182
2033	VELOS	996.18	
2313	CHENIL-21318	17 921.88	2128
2313	CHENIL-3	164 351.28	2128
2317	CHENIL-3	1 506.70	2128
Total		229 038.81	

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
 Fait à la CCFL,
 Le Président,
Bruno FICHEUX

